

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

Membres présents : B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, M. PUDDU, C. PUVILLAND, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : P. PARE

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 17 novembre 2016

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Monique WIEL, Maire.

Approbation du dernier compte-rendu :

Une remarque concernant la fibre : se manifester sur le site ne permet pas de demander le raccordement mais de faire un test d'éligibilité (reso-li@in.fr). Contact au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'E-communication de l'Ain (Siea) : Mme Sylvie Cotton.

Le compte-rendu est approuvé - 3 abstentions pour absence

Mme le Maire demande l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : dotation de solidarité et objectif zéro pesticide. Accord du conseil.

Programme de Travaux ONF

L'ONF propose un programme de coupe forestière pour la campagne 2017. Ces coupes concernent les parcelles suivantes :

Parcelle 3 – 9.41 ha

Parcelle 4 – 6.42 ha

Parcelle 5 – 9.94 ha

Parcelle 27 – 11.36 ha

Le conseil municipal accepte ce programme et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Participation exceptionnelle location salle des fêtes

Suite à une erreur dans les réservations de la salle des fêtes, des jeunes de Treffort se sont vus retirer la réservation qu'ils avaient faite pour le 1^{er} juillet 2017, à l'occasion de leur mariage. En effet, compte-tenu de la Montée Historique, la fête relative à leur mariage ne peut se dérouler dans la salle des fêtes ce jour-là. Ils ont donc été contraints de réserver la

salle de Meillonas, ce qui leur a généré un surcoût de 448 €. Ils demandent si la commune peut faire un geste.

Après en avoir délibéré (1 contre, 3 abstentions) le conseil municipal décide de participer au surcoût à hauteur de 225 €. Le paiement sera réalisé sur production de la facture acquittée de la location de la salle de Meillonas et d'un RIB au nom des locataires.

Convention santé et sécurité au travail avec le centre de gestion

Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'inspections en matière de santé et de sécurité au travail. A défaut d'un personnel qualifié en interne, cette mission est confiée à un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le centre de gestion dans le cadre d'une convention.

Cette convention ne donne lieu à aucun coût pour les collectivités affiliées, les frais de fonctionnement étant imputés sur la cotisation additionnelle.

Les rapports adressés à l'issue de chaque visite permettent d'alerter la collectivité et de formuler des recommandations.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention.

Points sur les travaux :

- Lancement des travaux pour le skate park à Pressiat : une géo-grille a été posée et l'enrobé a été effectué. Un emplacement handicapé a été créé. Les travaux devraient être terminés pour le 1^{er} décembre
- Aménagement de l'espace à proximité de la fromagerie : une convention de partenariat est prévue avec les Sardières pour l'aménagement paysager. Le Centre de formation demande une participation de 650 € pour les déplacements et l'utilisation du matériel nécessaire. Le conseil autorise Mme le maire à signer cette convention.

Les Sardières ont travaillé autour des réflexions de la commission et du CAUE. Une haie fleurie et un arbre pour faire de l'ombre seront plantés. Il est également prévu d'installer 2 bancs ainsi que des panneaux d'informations touristiques, une création artistique en gabion et une poubelle. La commission étudie l'opportunité d'installer une fontaine et un coffret de branchement électrique pour les activités estivales. Le sol sera réalisé en stabilisé et un emplacement parking pour personne à mobilité réduite est prévu à proximité, à côté de l'escalier menant à la boucherie. Le coût global s'élèverait à environ 5 000 €, sans compter les frais relatifs à la fontaine et au coffret électrique.

- Maison Remond : il y est prévu le déménagement des services administratifs pour l'été prochain. D'ici là, un certain nombre de travaux de rafraichissement doivent être réalisés, notamment la sécurisation de l'escalier. La chaudière est neuve et les réseaux sont déjà séparés avec le cabinet d'esthétique. Des demandes de devis sont en cours. Les mariages seront organisés à Cuisiat et à Pressiat. Pour Treffort, les mariages pourraient avoir lieu dans un autre local communal, sous réserve d'en avoir l'autorisation officielle. L'accueil du public pourra se faire au rez de chaussée et le reste du service administratif sera installé dans la salle principale de l'appartement du 1^{er} étage. La commission sur la réhabilitation de la mairie se réunira le 6 décembre.
- Local services techniques : l'étude est lancée. Une réflexion est engagée pour envisager la construction de sanitaires, de vestiaires et d'une salle à manger pour les agents à

l'intérieur du bâtiment actuel, en utilisant une ou 2 travée(s). Il est également envisagé de construire un hangar pour ranger le matériel, à l'extérieur. Les services du SDIS ont été relancés pour connaître leur position quant à l'acquisition d'une partie des anciens locaux (sanitaires et bureau).

Point d'actualité sur l'intercommunalité

Le pacte financier et fiscal de solidarité est en cours, ainsi que la préparation du budget 2017. Certains points sont d'ores et déjà actés :

- Prise en charge du FPIC communal à hauteur de 70% par la communauté d'agglomération (ce qui a représenté 100 000 € cette année pour la CCTER)
- Prise en charge par la communauté d'agglomération des ADS (autorisations droit des sols), pour environ 650 000 € par an, suite au désengagement de l'Etat.
- Intégration de la dotation de solidarité dans l'attribution de compensation pour la CCTER et BDSR (seules 2 intercommunalités ont encore des DSC).
- certains services aux communes, tels que le service d'assistance juridique.

CLECT : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été composée au sein de la CCTER, très récemment, pour répondre à une nécessité. Chaque commune a désigné un titulaire et un suppléant.

Pour Val-Revermont, le titulaire est Monique Wiel, et le suppléant, Jean-Louis Revel. Cette CLECT a pour mission d'évaluer les montants des charges transférées, en cas de transfert de compétence, dans l'attribution de compensation. Elle s'est réunie le 22 novembre 2016 :

Dans un premier temps, pour maintenir les équilibres financiers acquis par les communes de la CCTER, la CLECT propose d'intégrer une enveloppe de 190 000 €, proposée par le Comité de Pilotage en charge de la fusion, dans l'Attribution de Compensation. Cela permettant de compenser pour les communes la perte de dotation de solidarité lors de la prochaine fusion des intercommunalités du bassin de vie de Bourg en Bresse au 1er janvier 2017.

La CLECT a donc proposé le calcul de répartition de l'enveloppe de 190 000 € comme suit :

-Chavannes / Suran	11 390
-Corveissiat	20 686
-Courmangoux	9 203
-Drom	3 905
-Germagnat	2 794
-Grand Corent	3 406
-Meillonnas	22 032
-Pouillat	1 679
-St Etienne du Bois	42 226
-Simandre / Suran	24 124
-Val- Revermont	48 555

Enfin, la CLECT a proposé d'intégrer cette enveloppe dans l'attribution de compensation pour chaque commune membre de la CCTER qui serait le suivant :

Commune	produit TP 2000 (A)	Supp part salaires (B)	Intégration DSC (C)	Produit des impôts ménages perçu par CCTER (D)	Charges transférées (E)	Nouvelle Attribution de compensation (A+B+C-D-E)
Chavannes / S.	108 067	3 592	11 390	17 608	20 154	85 287
Corveissiat	163 951	23 530	20 686	18 778	29 654	159 735
Courmangoux	19 325	15 085	9 203	11 445	33 019	- 851
Drom	914	790	3 905	4 611	3 789	- 2 791
Germagnat	4 538	160	2 794	3 602	2 484	1 406
Grand Corent	3 975	-	3 406	4 416	3 210	- 245
Meillonas	23 537	16 275	22 032	33 180	26 227	2 437
Pouillat	20	-	1 679	1 204	3 433	- 2 938
St Etienne du B.	115 309	35 798	42 226	60 623	80 724	51 986
Simandre / S.	66 677	12 476	24 124	18 154	22 756	62 367
Val-Revermont	390 457	56 498	48 555	59 068	169 464	266 978
	896 770	164 204	190 000	232 689	394 914	623 371

Sur la base du rapport établi par la CLECT, Madame le Maire propose d'approuver le nouveau montant de l'attribution de compensation versée aux communes membres. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Démarche Zéro phyto :

Mme le maire informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les collectivités n'auront plus le droit d'utiliser de pesticides.

Dans ce contexte, elle présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON):

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des

actions de formation des agents et d'information des administrés. Des subventions pouvant atteindre 80 % peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'Eau.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Tour des commissions

Tourisme : la commission se réunira le 15/12

Atelier relais : le permis de construire est déposé. Le dossier est désormais géré par la CCTER

Economie : la réunion des entrepreneurs est prévue le 13/12 à Pressiat

Ecole : diminution des effectifs prévue sur 2017 ; 46 élèves se trouvent en difficultés, un recours au RASED a été fait, le questionnaire sur les TAP a été distribué aux parents.

Seniors : la commission étudie les conditions d'accueil de jeunes au foyer des Mousserons. Une nouvelle phase de travaux est à envisager pour la remise à niveau des appartements (douche, cuisine,)

Le repas des anciens a été un succès. Reste 110 colis à distribuer.

Voirie : les commandes de travaux d'entretien de voirie ont été passées pour un peu plus de 100 000 €.

Communication : tous les articles ont été réceptionnés pour le bulletin et des sacoches pour les nouveaux habitants ont été réalisées. Le coût des sacoches a été pris en charge par le Crédit Agricole.

Bois : les coupes d'affouage ont été attribuées. Concernant la restructuration forestière, la commission s'est réunie récemment. Le Département travaille sur le cahier des charges qui permettra de choisir le géomètre qui accompagnera la démarche.

Questions diverses

Cimetières : un point a été fait sur les différents cimetières. Il est envisagé le lancement d'une procédure de reprise de sépultures à Montmerle, afin de retrouver une vingtaine de places. La démarche administrative a été validée depuis 2009. La procédure de reprise des sépultures a déjà été réalisée pour Cuisiat.

Il sera aussi nécessaire d'acquérir un nouveau colombarium pour Cuisiat

Radars pédagogiques : retour sur les données collectées :

Lieu d radar	date	Nombre de véhicules	Nombre de véhicules /jour	Vitesse moyenne	85 % des véhicules roulent à moins de	Vitesse maximale relevée	Excès de vitesse	Analyse
Lotissement St Michel Limitation : 50km/h	9-03 au 21-03	2304	192 / jour	33 km/h	41 km/h	63 km/h	1 %	Pas d'équipement à prévoir
Route des 3 Monts à Pressiat Limitation : 50km/h	22-03 au 12-04	3360	168 / jour	38km/h	48 km/h	75 km/h	10 %	Rénovation de la route des 3 monts en 2017. Réflexion en cours.
Cuisiat (bas rue Principale) Limitation : 50km/h	26-05 au 14-06	18112	953 / jour	50 km/h	59 km/h	95 km/h	49 %	Equipement prévu dans le bas de Cuisiat : instauration d'un sens prioritaire
Lucinges (route du plan d'eau) Limitation : 70 km/h	14-06 au 28-06	1984	153 / jour	52 km/h	64 km/h	87 km/h	4 %	Pas d'équipement prévu actuellement
Route de Saint Michel (RD 3) Treffort Limitation : 50 km/h	03-10 au 22-10	25 632	1350 / jour	50 km/h	63 km/h	102 km/h	54 %	Réflexion en cours : -sur la signalétique -et le rappel des limitations

Pour Pressiat, suite à un problème technique, les données ne sont pas exploitables.

Le repas communal aura lieu le 09/12 au restaurant de la Grange du pin

Goûter de Noël pour les enfants de Pressiat : samedi 3 décembre à 15h, à la mairie de Pressiat, destiné aux enfants de 0 à 10 ans. Les élus y sont invités.

Accueil des nouveaux habitants, lors d'une rencontre dédiée, organisée fin janvier/début février. Nous projetons d'organiser 2 rencontres par an.

Accueil des nouveau-nés de l'année à l'occasion des vœux, le vendredi 6 janvier à 19h.

Evelyne THOLAS partira à la retraite courant juin. Comme annoncé lors de la création de la commune nouvelle, il n'y aura pas de nouveau recrutement : ses missions seront assurées par Françoise TOURNIER.

Le dernier conseil de la CCTER aura lieu le 8 décembre à Germagnat.

La séance est levée à 23 h 30

Prochaine réunion de conseil : lundi 19 décembre à 20 h 30 à PRESSIAT.